

Le Béa-BA

L'Alter
native

Mouvement écologique
et solidaire

Bulletin interne de L'Alternative

juin 2023

N° 15

EDITO

Les activités au sein du Conseil municipal continuent d'occuper pleinement nos élu-es. Nous sommes heureuses et heureux de pouvoir vous annoncer **le vote du budget de la nouvelle école**. Nous attendions toutes et tous ce moment historique depuis des dizaines d'années!

Nous avons décidé dorénavant de vous faire un compte rendu des objets soumis à vote lors des séances du Conseil municipal. Dans ce journal, l'article de Corinne Brechbuhl Molnarfi vous éclairera sur la dernière séance du 20 juin.

A propos du Conseil municipal, c'est au tour de notre élue, **Myriam Boucris**, de devenir la 1ère citoyenne de la commune en endossant le rôle de **Présidente du CM** depuis le 1er juin pour l'année à venir. Son mandat s'étend jusqu'à fin mai 2024. Nous lui souhaitons une belle année fructueuse à cette présidence.

Afin de nous rapprocher de la population de notre commune, vous avez vu que nous avons mis en place une série d'**apéros citoyens**. Après ceux d'Archamps et de Landecy dernièrement, celui de la rentrée aura lieu à la **fontaine de Bardonnex le 13 septembre**. Nous vous y attendons nombreuses et nombreux.

Dans l'attente, nous souhaitons à toutes et à tous, un excellent été et nous nous réjouissons de vous retrouver à la rentrée.

Andréa Danos, présidente



Dans ce journal vous trouverez :

- La nouvelle école sera en bois
- Renouvellement du Bureau de L'Alternative
- Le Conseil municipal du 20 juin 2023
- Myriam Boucris à la Présidence du CM
- Pour l'égalité des personnes handicapées
- Courrier des habitants de Landecy adressé au CM
- Pétition pour une piste cyclable sur la route d'Anecy



La nouvelle école sera en bois

Le **bois** est un matériau solide, durable et environnementalement très intéressant. L'arbre, en grandissant, a capturé du CO2 qu'il continue de stocker lorsqu'il est transformé en poutre. Il évite de plus l'utilisation de béton, un matériau polluant, particulièrement émetteur de CO2, très énergivore, et qui exige des quantités astronomiques de sable, une ressource précieuse de notre planète qui est en voie d'épuisement.

Ses **murs** seront en terre crue, issue du site même. La terre crue possède de merveilleuses qualités thermiques et isolantes. Elle a la capacité d'absorber l'humidité en surplus, et de la restituer lorsque l'air est trop sec. De même, elle absorbe la chaleur, et permet de la diffuser lorsque les températures baissent. C'est une matière qui permet un air et un environnement particulièrement sain pour les enfants.

Le **toit** sera couvert de panneaux solaires pour atteindre le label THPE (Très Haute Performance Energétique), et l'eau de pluie sera récupérée pour l'arrosage.

Elle sera chauffée aux pellets - en principe - et grâce à la vision des architectes et de l'administration communale, la chaudière sera reliée aux bâtiments administratifs (Commanderie et école 1900 grâce à un système de Chauffage à distance et même au hangar pour l'électricité). Ce raccordement permettra de sortir l'ensemble des bâtiments administratifs du patrimoine communal des énergies fossiles.

Elle bénéficiera de vastes ouvertures pour faire entrer la lumière, d'espaces polyvalents et conviviaux pour créer des synergies et encourager la créativité, le décroisement et les activités transversales.

La nouvelle école a par ailleurs demandé que la **circulation** autour du site soit repensée intégralement.

Aucune place de parking n'est prévue dans le périmètre direct de l'école, ce qui en fait un lieu apaisé et sécurisé pour nos enfants. La dépose-minute se fera dans l'ancienne zone du terrain de basket, et les enfants auront le privilège de traverser le verger à pied pour se rendre à l'école. Car oui, en 2023 au coeur de l'Europe, traverser un verger à pied pour se rendre à l'école est bien un privilège. Le chemin d'accès sera fermé à la circulation, en autorisant toutefois l'accès aux PMR (personnes à mobilité réduite), aux livraisons et aux services d'urgence.

Elle hébergera en outre en son sein le restaurant scolaire, le dojo, une salle polyvalente et une salle de gym qui fera également office de salle des fêtes.

Le **préau** fera dans un deuxième temps l'objet d'un processus participatif impliquant les enfants dans la conception de cet espace, qui sera le leur et qu'ils pourront co-construire.

L'autorisation de construire devrait tomber sous peu, les architectes et l'administration ayant répondu aux différentes exigences des services étatiques au fur et à mesure de leur apparition. Le budget a été voté au dernier Cm, le délai référendaire court jusqu'au 9 septembre.

L'Alternative se réjouit de ce projet. Elle félicite la commune de l'avoir porté en s'attachant aux principes de durabilité émis au départ et en s'engageant avec conviction pour trouver des solutions environnementalement intéressantes, sans choisir exclusivement l'option la moins chère, tout en gardant la maîtrise des coûts.

Ne reste plus qu'à croiser les doigts pour qu'elle se réalise!

Stéphanie Reusse



Renouvellement du Bureau de l'Alternative :

Lors de l'AG du 13 mai dernier, le bureau du comité a été presque entièrement renouvelé.

Nous avons pris congé de Christian Hottelier, démissionnaire de son poste de vice-président, ancien élu sur 3 mandats au Conseil municipal et pilier de notre mouvement depuis des lustres. Nous l'avons chaleureusement remercié de son immense engagement tout au long de ces années. Tatiana Hoyos a remis son mandat de trésorière et Chloé Jacot-Descombes a démissionné du comité. Nous sommes très reconnaissant-es à ces personnes pour leur engagement de ces dernières années depuis la reprise des activités du mouvement. Seule la présidente est restée en place.

C'est donc avec un immense soulagement et un grand plaisir que nous accueillons 4 nouvelles personnes au sein du comité. Audrey Pichard a accepté le rôle de trésorière, Corentin Gillibert (vice-président), lochane Moll et Nuno Dias se sont proposés pour rejoindre le bureau qui se renouvelle ainsi avec des forces vives. Je me réjouis de travailler avec cette nouvelle équipe. La relève semble assurée car la moyenne d'âge du bureau a chuté drastiquement, ce qui ne peut que nous enthousiasmer.

AD



Audrey Pichard, 40 ans : trésorière

Cela fait sens pour Audrey de mettre ses compétences financières, notamment en matière de finance durable et d'économie régénérative (Bio Local Collaboratif Circulaire Fonctionnel), domaine dans lequel elle travaille, au service de l'Alternative afin de soutenir des projets durables pour la commune, respectueux de l'environnement, et qui puissent faire face aux défis climatiques, sociaux et démographiques.



Corentin Gillibert, 18ans : vice-président.

En tant qu'apprenti Maraîcher ainsi que dans le monde du théâtre, ses valeurs tournées vers l'évolution écologique et environnementale, ainsi que vers l'équité et la diversité sociale, sont en adéquation avec les valeurs de l'Alternative.

Membre depuis fin 2022, est déterminé à faire avancer les choses avec entêtement et bonne humeur dans cette magnifique commune qu'est Bardonnex, dont il est habitant depuis sa naissance.



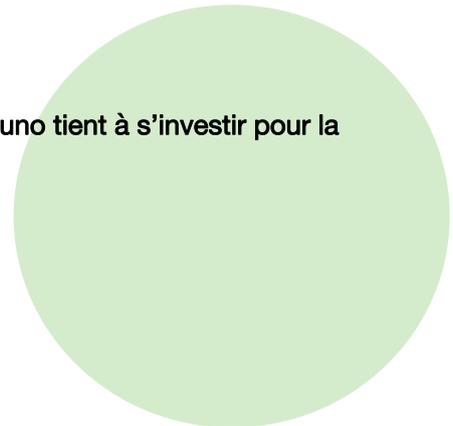
lochane Moll Boucris, 18 ans.

Depuis maintenant quinze ans que je vis et réside dans la commune de Bardonnex, mon souhait de m'investir dans la politique de proximité est allée grandissante, accompagnant mes passions, . Que ce soit la musique, l'histoire ou la politique , je souhaite apprendre autant qu'apporter à travers ces prismes au mouvement de l'Alternative.



Nuno Dias, 44 ans, marié, 2 enfants
Secrétaire syndical, négociateur.

Fraichement arrivé à La Croix-de-Rozon, Nuno tient à s'investir pour la qualité de la vie dans notre commune.



Retour du Conseil municipal du 20 juin 2023

Pour les membres de l'Alternative qui souhaitent être informé-es des derniers points abordés au Conseil municipal, nous avons décidé de vous faire un résumé après chaque séance :

A la demande de l'Alternative, M. Bertschy, Directeur du SAFCO (Service des affaires communales), est venu faire une présentation sur les attributions des conseils municipaux et administratifs. Suite à différents désaccords et tensions entre les formations politiques de Bardonnex, nous souhaitons éclaircir certains procédés et avons pu poser nos questions à M. Bertschy.



Salle des chevaliers, lieu des séances du Conseil municipal

Suite à cela, les divers points de l'ordre du jour étaient les suivants :

P-D-1544 – Crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 30'000,- destiné à soutenir les entreprises formatrices de Bardonnex

Ce crédit a été accepté et un soutien financier de CHF 2000.- par apprenti-e ou CHF 3000.- si l'apprenti-e vit sur la commune, sera offert aux entreprises formatrices, ceci pour 3 apprenti-es maximum par employeur.

P-D-1549 – Crédit d'engagement de CHF 27'100'000,- destiné à l'exécution de la troisième et dernière phase de réalisation d'un nouveau groupe scolaire sur le site du centre communal à Compesières

Nul besoin d'expliquer qu'une nouvelle école est nécessaire à Bardonnex puisqu'on en parle depuis plus de 20 ans. Ce magnifique projet d'école écologique a été accepté après de vives discussions. Stéphanie Reusse, de l'Alternative, est présidente de la commission des bâtiments depuis le début de la législature.

P-D-1550 – Crédit d'engagement de CHF 1'500'000,- destiné à la réalisation d'un chauffage à distance (CAD) et d'une distribution électrique sur le site de Compesières

En lien avec l'école, l'installation d'un chauffage à distance a été prévue et acceptée. En plus du nouveau groupe scolaire, ce CAD fournira de l'électricité pour le hangar et le chauffage de l'école 1900 et de la Commanderie.

P-D-1551 – Crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 8'000,- destiné à s'assurer les services d'une société de transport professionnelle pour les navettes scolaires entre les établissements de Perly-Certoux et Compesières pour l'enseignement de l'éducation physique dès la rentrée 2023

Toujours en lien avec l'école, il s'agira de véhiculer les élèves de Compesières pour aller à la gym pendant toute la durée des travaux. Ce montant correspond aux trajets de la rentrée en août jusqu'à la fin de l'année 2023. Le crédit a été accepté.

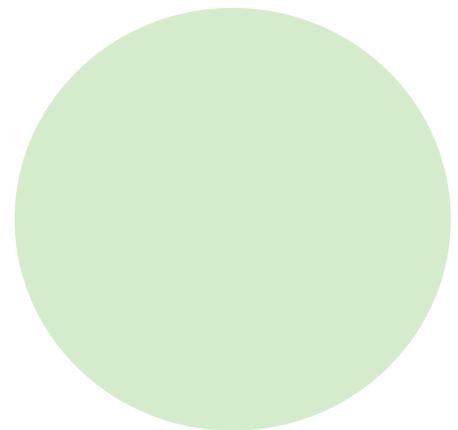
P-D-1552 – Crédit d'engagement de CHF 70'000,- portant sur l'élaboration d'une étude d'image directrice intercommunale

Comme vous le savez certainement, la zone de Perly se situant à la frontière de notre territoire communal, au niveau de la route des Ravières, va être passablement modifiée ces prochaines années. Une concertation entre les communes de Perly-Certoux, Bardonnex et Plan-les-Ouates notamment est nécessaire, ceci en partenariat avec l'Office de l'urbanisme. L'image directrice intercommunale servira de document de base pour les futures phases de développement. Il est donc important que la Commune puisse défendre ses intérêts. Sur les CHF 400'000.- que coûtera cette image directrice, 10% sont à la charge de Bardonnex. Donc CHF 40'000.- à quoi s'ajoutent CHF 30'000.- pour le mandataire qui accompagnera Bardonnex dans ses démarches. Le crédit a été accepté.

Voilà, un riche programme pour cette dernière séance avant l'été ! Notons encore que Myriam Boucris, de l'Alternative, est notre nouvelle Présidente du Bureau du Conseil municipal, ceci pour une année.

Nous vous rappelons que vous pouvez en tout temps consulter les documents relatifs à ces projets sur le site internet de la commune. Vous trouverez facilement les documents qui vous intéressent en tapant le numéro du projet (*P-D-1549* pour l'école par exemple). Les séances du Conseil municipal sont d'ailleurs publiques, les dates se trouvent également sur le site internet.

Corinne Brechbuhl Molnarfi



Extraits du discours de notre toute nouvelle présidente au Conseil municipal:

"Je vais me permettre un petit préambule. Je tiens à remercier cette assemblée de la confiance qu'elle manifeste à mon égard en me confiant la charge de présidente de ce conseil municipal jusqu'en mai prochain. Je remercie également l'Alternative, mouvement écologique et solidaire de sa confiance et de son soutien. On entend dernièrement régulièrement parler des cas de démissions parmi les élus communaux, mon expérience de ce mandat est tout autre. Je le trouve enrichissant et motivant, plus encore depuis que j'ai le plaisir de participer au bureau car, comme j'ai eu le loisir de l'expérimenter, le mieux on comprend, le plus on s'enthousiasme.

Je souhaite remercier chaleureusement une femme à qui je dois en grande partie d'être présente ici. Madame Pierrette Moll était ma belle-mère, une femme courageuse et aimante que la vie n'a pas ménagée. C'est pour nous rapprocher d'elle que nous sommes venus nous installer à Bardonnex. J'ai eu le privilège d'accompagner cette femme dans les six derniers mois de sa vie et ses récits faisaient la part belle à cette commune que nous habitons et qui l'avait accueillie. Lorsque notre histoire familiale fait que l'on a pas eu, comme c'est mon cas, l'opportunité de se sentir appartenir à un territoire, il est particulièrement émouvant de se sentir sur le tard, au bon endroit pour soi et ses enfants.

Un tout dernier point, afin que vous ne soyez pas surprises et surpris, je vous annonce que j'emploierai en plénière le vouvoiement ainsi que vos noms de famille, ceci par égard et souci d'information de notre nombreux public, mais aussi afin qu'il nous soit plus aisé de conserver à cette assemblée la solennité dont elle a besoin.

Je vous remercie."

Myriam Boucris



Myriam Boucris, lors de sa 1ère séance en tant que présidente du Conseil municipal

Pour l'égalité des personnes handicapées : «initiative pour l'inclusion»

Les associations faitières de défense des personnes handicapées (Inclusion handicap et Fragile Suisse) ont décidé de lancer une initiative populaire fédérale intitulée «pour l'égalité des personnes handicapées». Il s'agit de faire figurer dans la Constitution fédérale de manière claire et intangible le principe de l'égalité des droits entre les personnes handicapées et les personnes non handicapées.

Trop souvent encore, en particulier dans les domaines du travail et du logement, les personnes en situation de handicap ne sont pas considérées comme égales en droit avec le reste de la population.

Cette inscription dans la Constitution fédérale doit clarifier une fois pour toute la situation et ouvrir aux personnes en situation de handicap des voies de droit (recours ou autre) si elles subissent un désavantage dû à leur situation.

Nous vous invitons à remplir la feuille de signature ci-jointe et à la renvoyer directement à : Initiative pour l'inclusion, Case postale 528, 9430 St Margrethen

Christian Frey



«Pour l'égalité des personnes handicapées (initiative pour l'inclusion)»

Initiative populaire fédérale - publiée dans la Feuille fédérale le 25.04.2023

Seuls les électeurs et électrices ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en titre de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyens et les citoyennes qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui fabrique le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Avantage d'informations, feuilles de signatures et vidéo en langue des signes

www.initiative-inclusion.ch



N° postal: A257	Commune politique: Bardonnex	Canton: Genève	
Nom et Prénoms <small>(écrite de sa propre main et si possible en double-entrée)</small>	Date de naissance <small>(jour et année)</small>	Adresse exacte <small>(rue et numéro)</small>	Signature manuscrite

La validité de l'initiative se charge de demander l'attestation de la qualité d'électeur des signatures ci-dessus.
 Le/La fonctionnaire soussigné(e) certifie que les (nombre) signatures de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.
 Le/La fonctionnaire compliert le pour l'attestation (Signature manuscrite et fonction officielle)

Libre: _____ Signature manuscrite
 Date: _____ Fonction officielle: _____

Laisser les champs gris vides. Ce formulaire - même partiellement rempli - est à renvoyer aussi vite que possible à: Initiative pour l'inclusion, Case postale 528, 9430 St. Margrethen - Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures: 25.10.2024

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote: A. Maria-Luise Inella-Talim, La Garenne 2, 2050 Dauguznac Allas Islam, Albinroderstr. 102A, 8042 Zurich, Boner Barbara, Müllerbachweg 5, 1280 Murten, Caron-Dorina, Via Condino 4, 1000 Bellinzona, Debar Abenet Tsaid, Badenerstr. 84, 8952 Schönen, De Rindmannen Righardi, Rue du Sempion 11, 1006 Lusarney, Duvanel Laurent, A.M. Pignat 4, 2300 La Chaux-de-Fonds, Eggenmann Silja, Gällmüschstr. 1, 8040 Rapperswil, Flach Beat, Im Faller 18, 5101 Auenstein, Graf Naja, Unter der Röhli 12, 4400 Sissach, Graf Daniel, Dummerkirchstr. 44, 4050 Basel, Cysli Barbara, Marktgasse 80, 9000 St. Gallen, Hanselmann Heidi, Obstaubbühl 23, 8080 Wetzstald, Haber Hansi Karin, Schwabweg 21, 8870 Utzsch, Kapten-Kahler Verena, Au du Trapp 5, 1009 Pully, Lathier Peter, Kharndt 62, 9000 St. Gallen, Leutenberger-Simona, Ottenschwendstr. 11, 8043 Dettligen, Lohr Christian, Alleeweg 10, 8200 Kreuzlingen, Moxani Cyril, Rue Grand-Lancy 100, 1212 Grand-Lancy, Wenger Claudine-Sachi, Buchholz 84, 8212 Neuhausen, Roth Franziska, Dömbachstr. 48, 4500 Solothurn, Schena Luana, Pflanzstr. 6, 8200 Schaffhausen, Simonen Georg, Hinterer Gasse 6, 0491 Reals, Vincenz-Stauffacher Susanna, Flanzstr. 2, 9000 St. Gallen, von Halkenstein Patricia, Angerstrasse 16, 4012 Basel, Weischi Marianna, Oberwiler Kirchweg 17, 6300 Zug, Wyssmann Ninni, Sigriststr. 22, 4004 Kriessplanen

We'ller plier, stick'er et al'opon dans la balle aux lettres

Les citoyens et citoyennes soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu des articles 34, 130, 139 et 144 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 68.3):

La Constitution¹⁾ est modifiée comme suit:

Art. 8, al. 4
 1 Abrogé

Art. 8²⁾ Droits des personnes handicapées

1 La loi pourvoit à l'égalité de droit et de fait entre les personnes handicapées et les personnes non handicapées dans tous les domaines de la vie. Les personnes handicapées ont droit, dans le cadre de la proportionnalité, aux mesures de soutien et d'adaptation nécessaires à cet effet, notamment à une assistance personnelle et technique.

2 Les personnes handicapées ont le droit de choisir librement leur forme de logement et l'endroit où elles habitent et ont droit, dans le cadre de la proportionnalité, aux mesures de soutien et d'adaptation nécessaires à cet effet.

¹ RS 101

² Le numéro définitif du présent article sera fixé par la Chancellerie fédérale après le soutien; celle-ci le déterminera en fonction des autres dispositions en vigueur de la Constitution.



Initiative pour l'inclusion
 Case postale 528
 9430 St. Margrethen

**INCLUSION.
 HANDICAP**

Ci-après, nous reproduisons un courrier envoyé par des habitants de Landecy et lu au Conseil municipal le 20 juin dernier. L'alternative soutient leur démarche, il va sans dire.

A l'attention de

Mairie de Bardonnex
Madame la Maire et des membres du Conseil Municipal « in corpore »
99, Route de Cugny
1257 Compesières

Landecy, le 6 juin 2023,

Madame la Maire,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal,

Nous faisons suite aux différentes démarches et échanges concernant la circulation transfrontalière de transit qui traverse les villages de Landecy, Charrot, et Bardonnex, et notamment la pétition « Landecy sans transit » d'octobre 2021.

Nous apprécions pleinement les démarches entreprises par l'exécutif communal auprès du canton afin de mettre à l'essai la fermeture de la douane de Landecy à certaines heures, le matin et en fin de journée, pour réduire le trafic automobile traversant ces villages.

Nous sommes également bien conscients que le changement récent de magistrat au niveau cantonal entraîne des délais dans ces démarches.

Toutefois, et dans l'attente d'une décision du canton, il nous semble que la commune a des leviers d'actions, la compétence et la capacité de mettre en place des mesures sur les axes traversants Landecy, Charrot et Bardonnex afin de réguler et d'apaiser le trafic routier, par exemple, en plaçant des panneaux d'interdiction de tourner au croisement route du Prieur et douane de Landecy à certaines heures, ou en contraignant plus encore le trafic afin de limiter la vitesse à l'intérieur même des villages. Des mesures concrètes et rapides, même si provisoires, seraient un grand soulagement pour les habitantes et habitants.

En effet, nous devons attirer une nouvelle fois votre attention sur la situation intenable pour ces villages. Comme vous le savez, ni Charrot, ni Landecy ne sont pourvus de trottoirs, et le trafic intense rend la circulation à pied et à vélo toujours plus dangereuse, voire impossible. La vitesse des véhicules semble bien souvent, hélas, au-delà de la limite imposée de 30km/h.

A l'instar de nos précédents échanges, c'est dans un esprit constructif que nous vous sollicitons par la présente, afin que nos enfants puissent grandir dans un cadre de vie apaisé et sécurisé plutôt que sous la menace quotidienne du trafic automobile.

Dans l'attente de vos actions, nous vous prions de bien vouloir recevoir nos salutations les meilleures,

Alain Magro 
Route du Prieur 30B
alain.magro@teamwork.net
Tél. : 079 352 85 05

Fabrice Arlot 
Route du Prieur 10B
fabrice@arlot.ch
Tél. : 078 897 68 16

Guillaume Tetu 
Route du Prieur 32
guillaume.tetu@bluewin.ch
Tél. : 079 203 66 68

Pétition pour une piste cyclable sur la route d'Annecy

Lors de notre précédent envoi avec le PV de notre récente Assemblée générale, nous vous avons déjà parlé de l'initiative de notre plus jeune membre de L'Alternative.

Miriam Harbarth, 16 ans, habitante de Landecy et élève au Collège Mme De Staël, a lancé une pétition pour l'installation d'une piste cyclable sur la voie extrêmement dangereuse qu'est la route d'Annecy. En effet, de nombreux-es élèves (du cycle de Drize et du collège) doivent l'emprunter pour se rendre à l'école.

Le trafic sur cet axe est dense et force est de constater que la sécurisation des usagers de la mobilité douce n'est pas seulement insuffisante mais inexistante !

Malgré de nombreuses interpellations des autorités cantonales par les différentes communes concernées, rien ne change. Divers accidents se sont déjà produits et les risques ne cesseront de croître tant qu'un aménagement approprié ne sera pas réalisé.

Nous saluons l'initiative de Miriam, convaincu.es que c'est seulement en insistant que nous pouvons faire bouger les lignes.

Ainsi, nous vous invitons à signer la pétition (si ce n'est pas déjà fait) et soutenons la démarche.

Bravo Miriam !

Par ailleurs, cette pétition pourrait rentrer en synergie avec un projet de pétition initié par notre membre Nuno Dias pour introduire le 30km/h sur la route d'Annecy à l'entrée de Croix-de-Rozon. Donc, affaire à suivre...



**Notre vie
compte.**

**SIGNEZ LA PÉTITION D'ÉLÈVES POUR
UNE PISTE CYCLABLE SUR LA ROUTE
D'ANNECY**



change.org/StopDangerCyclistes

Arrêtons de mettre la vie d'élèves et de cyclistes en danger – Oui à l'installation d'une piste cyclable sur la route d'Annecy!

Nous, élèves du Collège Madame de Staël, demandons aux autorités compétentes du Canton de Genève l'installation d'une piste cyclable sur la route d'Annecy.

En effet, voici les motifs de la présente pétition:

- 1. Il s'agit d'une route cantonale d'importance majeure reliant de nombreuses communes telles Bardonnex, Plan-les-Ouates, Troinex ainsi que les communes en France voisine, à Carouge et au centre-ville.**
- 2. Un nombre extrêmement important de cyclistes, dont une grande partie d'élèves, doivent emprunter cette route dangereuse quotidiennement, et ce au risque de leur vie.**
- 3. Cela va à l'encontre de la loi sur la mobilité douce votée en 2016, favorisant le développement des mobilités douces, et de ce fait des pistes cyclables.**
- 4. Nous avons déjà déposé une demande au Département des Transports, qui l'a refusée en mettant en avant l'importance du patrimoine arboré sur ce tronçon. Or la protection des arbres ne peut en aucun cas être une excuse pour ne pas assurer la sécurité des cyclistes. Les mesures de sécurisation peuvent se faire en respectant les arbres existants.**

De ce fait, nous demandons à ce qu'une piste cyclable soit installée au plus vite, et ce pour la sécurité de toutes et tous.

Nom de la porte-parole principale: Miriam Harbarth

Adresse: 51 Route du Prieur, 1257 Landecy, Suisse

	Nom, Prénom	Adresse	Signature
1			
2			
3			
4			
5			



Les apéros du chemin d'Archamps et de Landecy

Les Apéros citoyens de L'Alternative



- Partager un moment de convivialité
- Echanger des idées
- Discuter de nos projets politiques
- Créer des liens

**Pour préserver notre environnement, prenez
votre propre verre !**

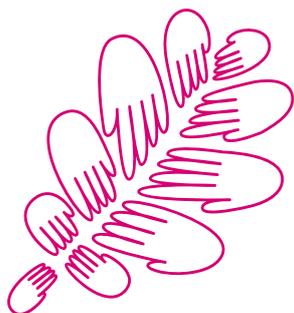
**Le jeudi 13 septembre 2023
dès 18h,
à la fontaine de
Bardonnex.**



En cas de pluie, annulé.

Il ne nous reste plus qu'à souhaiter à toutes et à tous de passer de très belles vacances d'été et vous dire que nous nous réjouissons de vous retrouver dès la rentrée.

Andréa Danos, pour le comité de L'Alternative, mouvement écologiste et solidaire.



**BARDONNEX**
ALTERNATIVE